

*Date de dépôt : 30 juillet 2015*

## **Rapport**

**de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la proposition de résolution de M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Marti, Roger Deneys, Christian Frey, Romain de Sainte Marie, Lydia Schneider Hausser, Irène Buche, Isabelle Brunier, Salima Moyard, Cyril Mizrahi, Jean-Louis Fazio : Non à la hausse des taxes d'écolage à l'IHEID**

*Rapport de majorité de M. Jean Romain (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Christian Frey (page 42)*

## **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

### **Rapport de M. Jean Romain**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement supérieur s'est penchée sur la résolution 778 demandant de ne pas augmenter les taxes d'écolage à l'IHIED : en date du 21 mai 2015 et sous la présidence de M<sup>me</sup> Caroline Marti, elle a auditionné M. Philippe Burrin, directeur, et M. Rolf Soiron, président du conseil de fondation de l'IHEID. Puis, le même jour, M. Mario Huber, vice-président, accompagné du nouveau président de l'Association des étudiants IHEID, M. Alves dos Reis.

Le 11 juin 2015, la commission, après discussion, a pris à la majorité la décision de refuser cette résolution.

M<sup>me</sup> Ivana Vrbica, secrétaire adjointe au DIP, au suivi les débats. Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Gérard Riedi, qu'il en soit remercié.

## **1. Audition de M. Philippe Burrin, directeur, et de M. Rolf Soiron, président du conseil de fondation de l'IHEID**

M. Soiron, en tant qu'ancien député du Grand Conseil de Bâle-Ville et ancien président pendant dix ans du conseil de l'Université de Bâle, se rend compte que des dialogues tels que celui d'aujourd'hui sont importants et utiles. Cela permet de présenter le profil, les spécialités et les sensibilités de l'IHEID qui, à travers la Suisse et au-delà, a gagné une position remarquable. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas une haute école comme une autre. Il s'agit d'une fondation privée avec la mission d'assumer, avec la structure et la gouvernance qui la caractérise, les objectifs qui lui ont été confiés par le canton de Genève et la Confédération.

Cette institution est présidée par un conseil de fondation. Il ne s'agit pas d'un conseil honorifique, mais bien d'un organe qui porte des responsabilités et qui peut prendre des décisions. Par rapport à la gouvernance des universités ordinaires en Suisse où les prises de décision sont plus lentes et moins claires, ce conseil de fondation s'est mis d'accord avec le directeur et sur la base des statuts fixés par le canton de Genève et la Confédération sur le fait que le Conseil de fondation prend les décisions stratégiques et que le directeur dirige.

Le conseil de fondation est composé de représentants qui vont au-delà du canton de Genève et qui se caractérisent par une certaine expérience dans la gestion d'une haute institution de l'éducation. En raison de la volonté d'indépendance de l'institution, sa stratégie vise à avoir un montant important de sources de financement non publiques pour qu'elle puisse être plus flexible et plus agile. Elle a ainsi pu réunir 100 millions de francs dans les six dernières années, ce qui lui a permis de réaliser la Maison des étudiants et la Maison de la paix. Le conseil de fondation a tiré un bilan du partenariat avec l'Université de Genève : une majorité d'éléments fonctionnent bien, notamment la coopération académique, mais il faut améliorer d'autres éléments, comme le système de la double immatriculation (trop compliqué et pas avantageux pour les deux institutions).

En résumé, il faut se préoccuper de la spécialité du profil de l'institution qui a été désignée comme institution autonome. Dans ce cadre, les statuts de l'IHEID prévoient que le conseil de fondation a la responsabilité de décider des taxes d'écolage.

M. Burrin souligne que l'IHEID n'est ni une université, ni une école polytechnique. Il faut ainsi reconnaître ses spécificités et ne pas lui appliquer les perspectives ou les recommandations qui ont à voir avec le fonctionnement et les missions d'une université de service public. L'IHEID

est un établissement de niche. Il y a ainsi deux établissements en Suisse qui sont désignés par la nouvelle loi fédérale sur les hautes écoles comme institutions du domaine des hautes écoles. Il s'agit de l'institut de formation universitaire à distance de Brigue et de l'IHEID.

L'IHEID a deux missions qui le distinguent de l'université : la production d'expertises pour la Genève internationale et sa vocation à former les futurs acteurs internationaux (administrations nationales, organisations internationales, secteur privé, multinationales, domaine associatif, ONG, etc.). Ce point est central. Les autorités fédérale et cantonale ont voulu une institution avec ce profil très spécifique. Il constitue une contribution de la Suisse à la politique d'ouverture et de solidarité avec le monde. Si les autorités publiques souhaitent changer de politique, il faut qu'elles le fassent savoir à l'IHEID, mais il est important que celui-ci soit jugé en fonction de la mission qui lui a été confiée.

M. Burrin insiste sur l'expertise qui distingue l'IHEID des universités, dans le sens où il travaille sur les thématiques de la Genève internationale. Elles peuvent, certes, se trouver dans les universités, mais elles sont traitées de manière dense et ciblée à l'IHEID parce que c'est sa spécialisation. De ce fait, l'IHEID a une collaboration étroite avec le département des affaires étrangères et d'autres départements fédéraux. D'ailleurs, l'importance de l'expertise ressort dans le budget de l'IHEID à travers les pourcentages de fonds de tiers, l'IHEID étant à 38% alors que la moyenne des universités suisses est à 25%. De même, l'IHEID a 46% de subventions dans son budget de fonctionnement tandis que ce taux est en moyenne de 68% dans les universités suisses. Cela vient du fait que les autorités ont donné à l'IHEID des libertés d'action, comme institution de droit privé, pour générer des revenus. Du coup, il partage cette liberté avec l'Etat qui peut diminuer sa subvention. D'ailleurs, l'IHEID ne souhaite pas une augmentation de la subvention publique dans les prochaines années et il est heureux de pouvoir développer sa liberté d'action.

En ce qui concerne l'enseignement, l'IHEID n'est pas une université, car il n'a pas d'étudiants en bachelor. Si on peut être favorable à la gratuité du 1<sup>er</sup> cycle universitaire, ce raisonnement ne s'applique pas forcément au niveau du master ni du doctorat.

Pour M. Burrin, deux conditions sont nécessaires à la mission internationale de l'IHEID : la sélection et l'aide financière. Pour autant, il n'y a pas de préférence idéologique dans la sélection des étudiants (sur environ 2000 candidatures, 500 à 600 candidats sont retenus et 350 à 400 d'entre eux viennent effectivement). Cette sélection est nécessaire parce que, s'il fallait admettre toute personne avec un bachelor, l'IHEID ne serait plus un

établissement international. Si tous les étudiants sortant du BARI venaient à l'IHEID, il n'y aurait plus de place pour les étrangers. M. Burrin convient que l'on peut discuter de la vocation de l'IHEID, mais, si on part du principe d'une contribution de la Suisse au fonctionnement du système international, il faut qu'il y ait de la sélection. Et pour pouvoir le faire, il faut pouvoir aider des gens du monde entier à venir à Genève grâce à des aides financières. L'Université de Genève a environ 67% d'étudiants suisses ou ayant fait leurs études secondaires en Suisse et ce taux est de 85% en incluant les étudiants de France, d'Italie ou d'Allemagne. Quant à l'IHEID, il a 60% d'étudiants qui viennent du reste du monde. Dès lors, il faut se demander comment il serait possible que l'IHEID ait cette mission internationale sans aides financières.

M. Burrin considère que l'exposé des motifs est offensant pour l'institut. Il veut bien que l'on traite l'institut de toutes sortes de noms, mais dire que l'IHEID, depuis 2007, s'est donné pour mission d'éduquer les élites globales, c'est se moquer de l'effort considérable que l'IHEID a fait au long de ces années pour faire venir des étudiants indépendamment de leurs conditions financières sur la seule base de leur mérite. En 2014, l'IHEID a ainsi donné pour 3,8 millions de francs d'aides financières alors que les écolages étaient de 2,4 millions de francs. Cela veut dire que l'IHEID rend davantage d'argent aux étudiants que ce qu'ils versent pour leurs écolages. En comparaison, l'Université de Genève encaisse 12 millions de francs et le chiffre des bourses de l'aide financière donnée par l'Université de Genève est de 3 millions de francs. L'IHEID fait donc un effort considérable à quoi rien ne l'obligeait. Le conseil de fondation a en effet décidé d'augmenter l'aide financière tant que l'IHEID le pouvait. En 2012, l'aide financière se montait à 5 millions de francs, mais elle est ensuite passée à 4 millions suite à la fin prévue de l'aide de la DDC. Aujourd'hui, l'IHEID a déjà réussi à rattraper un tiers de cette aide. Il s'agit de l'arrière-plan de la décision d'augmenter les écolages. L'idée est que 60% des étudiants demandent une aide financière et que les 40% d'étudiants restants peuvent parfaitement payer plus que ce qu'ils paient aujourd'hui puisque les concurrents de l'IHEID, principalement anglo-saxons, ont des écolages de l'ordre de 20 000 à 50 000 F. Passer de 5000 à 8000 F d'écolage ne représenterait donc presque rien pour eux. La preuve est que l'IHEID a admis cette année des étudiants avec un taux d'acceptation plus élevé que l'an passé. Ainsi, les étudiants n'ont pas été rebutés ni par le franc fort, ni par l'augmentation des écolages. On peut discuter de cette idée de philosophie politique consistant à savoir si une institution, qui n'est pas l'Etat, peut faire de la redistribution sociale. C'est ce que l'IHEID fait depuis 2005 **en faisant payer davantage ceux qui le**

**peuvent pour le redonner à ceux qui ne peuvent pas** venir faire des études. L'IHEID l'assume complètement en partant de l'idée qu'il ne donne pas de leçon aux universités qui suivent une autre logique, mais il regarde simplement sa mission en se demandant comment l'institut peut être un établissement international s'il n'a pas d'argent pour ses étudiants.

M. Burrin note que la contestation des étudiants a porté tout d'abord sur la procédure et, sur ce point, il leur donne raison. C'est une erreur, que M. Burrin assume, de ne pas avoir consulté l'association des étudiants. Toutefois, le résultat n'aurait vraisemblablement pas été très différent. M. Burrin pense qu'ils auraient de toute façon maintenu leur point de vue que c'était une mauvaise décision. Un deuxième aspect : les étudiants craignent que l'IHEID n'attire que des étudiants qui peuvent payer. M. Burrin souligne que l'objectif est précisément d'attirer plus de gens qui ne peuvent pas payer et qui ont le niveau de qualité requis. Le conseil de fondation a ainsi pris l'engagement que le supplément d'argent qui sera retiré de l'augmentation des écolages sera affecté à l'aide financière. D'ailleurs, cela sera discuté et contrôlé par l'association des étudiants et l'IHEID va ainsi remonter vers les 5 millions de francs d'aide financière qu'il y avait en 2012.

L'IHEID est conscient que cela ne règle pas le problème des classes moyennes. Aujourd'hui, l'IHEID donne **150 bourses**, dont 20% des boursiers viennent d'Europe occidentale alors que 40% des étudiants viennent d'Europe occidentale. Cela montre bien que la majorité des bourses sont attribuées à des gens hors de l'Europe occidentale. Entre les 40% qui ne demandent pas d'aide financière et les 20% qui reçoivent une bourse, il reste une couche intermédiaire pour laquelle les taxes d'écolage peuvent rendre la vie un peu compliquée. L'IHEID a décidé de répondre à ce problème en augmentant le niveau de l'aide financière (en le portant à 5 millions de francs), en créant des bourses partielles et en réduisant les écolages. Contrairement à l'Université qui doit appliquer le montant des taxes d'écolage décidées par le politique, l'IHEID peut décider de fixer des écolages à 8000 F, mais aussi que certains étudiants ne payeront que 2000 F ou 4000 F. M. Burrin estime que cette flexibilité dont dispose l'IHEID va progressivement lisser le problème des classes moyennes.

Un député (PLR) note que l'IHEID reçoit 2000 candidatures. Il se demande si cela le conduit à avoir recours à des sessions de rattrapage ou à des listes d'attente.

M. Burrin répond qu'il y a une liste d'attente pour les bourses. Quant aux candidats, ils sont admis ou non. Il faut savoir que l'écart entre les personnes admises et celles inscrites peut fluctuer entre 30 et 50%. Il existe une commission d'admission par programme d'études, mais il n'y a pas de

directives de la part du conseil de fondation ni du directeur pour fixer un nombre précis de personnes admises. Les commissions d'admission sont composées de trois ou quatre professeurs et elles décident de l'admission en fonction de la qualité des dossiers. D'ailleurs, le résultat est assez frappant puisque, année après année, il y a à peu près le même nombre d'admis.

Le même député (PLR) note que M. Burrin a parlé des établissements anglo-saxons, mais il aimerait des précisions sur la comparaison avec des formations similaires d'autres pays. Par ailleurs, dans le modèle anglo-saxon où les taxes sont plus élevées, on se rend compte que les donations sont très importantes. Cambridge a ainsi reçu 7,6 milliards de dollars de donation et d'héritages en 2012. Il est clair que cela dépend de toute une stratégie avec des taxes élevées, avec la nécessité de sélectionner des étudiants ou l'obligation de fournir des prestations de haute qualité, mais cela permet des retours importants sous forme de donation (en fonction des systèmes de taxation des successions). Il aimerait donc savoir si cela représente une partie du financement de l'IHEID et s'il y a, le cas échéant, une volonté de l'augmenter.

M. Burrin confirme que la ligne « contributions externes » comprend les bourses de donateurs. Elles étaient à 200 000 F il y a dix ans et ce montant est de 1,4 million de francs actuellement. Il faut dire que c'est un effort considérable, car il est plus facile de trouver 10 millions de francs pour contribuer à un logement pour les étudiants que 100 000 F pour des bourses. Il faut également remarquer que les conditions-cadres pour que les universités créent des dotations en capital n'existent pas en Suisse, puisque la législation ne permet une défiscalisation dans une proportion très inférieure.

M. Soiron ajoute que, durant les 6 dernières années, la majorité des fonds acquis par l'IHEID ont été investis dans les projets de construction. Par ailleurs, ces deux grands projets génèrent aussi des revenus qui sont redistribués dans l'école. L'IHEID fait ainsi des investissements à son profit. En ce qui concerne les *alumni*, ils sont peut-être encore une source mal exploitée pour le moment. Ce n'est pas très facile, car l'IHEID ne veut pas non plus devenir dépendant de certaines personnes, mais il faut faire un effort dans ce sens. Ce qui est important, c'est que, si l'IHEID veut suivre une stratégie de croissance qualitative, il faut qu'il trouve lui-même ses financements.

M. le directeur indique encore que l'institution de sciences sociales de Florence est la plus semblable à l'IHEID, hors du monde anglo-saxon, mais ils ne font que des doctorats. Par ailleurs, les Etats de l'UE se sont mis d'accord par traité pour accorder des bourses à chaque doctorant (avec le problème que le doctorant allemand va recevoir une bourse de 1500 euros par

mois et le doctorant grec une bourse de 300 euros dans un même établissement). Cela étant, il n'y a pas de frais d'écologie, car cette institution est conçue comme école doctorale entièrement financée.

Un député (S) trouve qu'il est déplacé de prétendre que les arguments avancés dans l'exposé étaient injurieux. Les députés rédigent des interventions parlementaires sur la base des informations dont ils disposent. Si l'IHEID est auditionnée, c'est pour éventuellement rectifier les erreurs, mais sans porter un jugement sur ce qui est affirmé.

Le député note que pour être parfaitement autonome on peut s'abstenir de subventions, or le taux de subventions de l'IHEID est quand même de près de 50%. Dans ce sens, il aimerait savoir pourquoi l'IHEID ne consulte pas ses principaux subventionneurs (canton de Genève et Confédération) au moment de prendre une telle décision. Deuxièmement, il aimerait la confirmation que la totalité des sommes supplémentaires qui seront encaissées par l'IHEID sera affectée aux bourses. Troisièmement, il note qu'il y a actuellement 14% d'étudiants suisses à l'IHEID. Il aimerait savoir si cette proportion a diminué lors des dernières années.

M. Soiron répond que, pour le conseil de fondation, l'autonomie est quelque chose que l'IHEID doit suivre parce qu'elle est définie par les statuts déterminés par la Confédération et le canton de Genève. Il ne s'agit pas d'un fétichisme de la part de l'IHEID. Ces statuts font partie d'une fondation qui a une situation légale, c'est pour ça que la question ne s'est pas posée.

M. Burrin considère que la question soulevée par l'exposé des motifs est parfaitement légitime. Par ailleurs, l'IHEID est là pour rendre des comptes dès le moment où l'institut est subventionné. La question de savoir si l'IHEID pourrait évoluer vers une école de fils de riches est cruciale. M. Burrin n'a pas de problème avec cela, mais avec la manière dont l'exposé des motifs est formulé, c'est-à-dire comme un jugement de fait établissant que, depuis sa fusion, l'institut évolue vers une école au service d'une élite globalisée.

Sur le fond, le directeur confirme que l'argent supplémentaire sera affecté aux bourses. De toute façon, l'IHEID donne près du double de ce qu'il reçoit de la part des étudiants. D'ailleurs, il semble que l'IHEID est unique au monde au niveau de cet effort considérable qu'il fournit. Quant à la proportion d'étudiants suisses, elle n'a pas changé depuis l'ancien HEI et depuis plusieurs décennies. Pour l'ancien HEI, il y avait 50% de Suisses parce qu'il y avait la licence partagée avec l'Université de Genève composée à majorité de citoyens suisses. Cela étant, sans les étudiants de licence, l'IHEID était dans les mêmes chiffres qu'aujourd'hui. En outre, il faut savoir

que, s'il y a 14% de nationaux suisses, environ 35% des étudiants sont résidents en Suisse au moment de leur admission. En d'autres termes, l'IHEID est aussi une institution où des étudiants de Suisse font leurs études, mais ce n'est que le reflet de la qualité moyenne des universités suisses qui est supérieure à beaucoup d'universités dans le monde. Ce n'est pas le reflet d'une politique fondée sur la citoyenneté ou la résidence.

Le député (S) aimerait savoir, au niveau de la politique d'attribution des bourses, si celles-ci peuvent être interrompues en cours de formation et pour quelle raison le cas échéant.

M. Burrin explique que la commission des bourses reçoit l'ensemble des demandes (61 % des candidats demandent une aide financière). Elle fait une estimation qui n'est pas un travail facile. L'IHEID demande en effet beaucoup de documents et, vu que les candidats viennent de 120 à 140 pays différents, la fiabilité de la documentation est très inégale. Il y a ainsi une partie de devinette, mais, globalement, l'IHEID ne se trompe pas. Et si l'IHEID se trompe, il corrige les choses. M. Burrin précise que les bénéficiaires de bourses viennent en partie d'Europe continentale, mais ce sont beaucoup de gens de pays qui ont des difficultés (Ethiopie, Afghanistan, etc.). Il précise également que les bourses sont d'une durée d'une année renouvelable. Jusqu'à présent, la condition pour le renouvellement de la bourse d'études de master était d'avoir 4,75 de moyenne (cela touchait un étudiant ou deux par année). Toutefois, l'IHEID a décidé de supprimer maintenant cette clause en partant de l'idée qu'il ne faisait pas de sens de prendre la responsabilité de faire venir un étudiant, par exemple Ethiopien, pour deux ans de master et de lui supprimer la bourse pour sa deuxième année d'études s'il n'a pas obtenu une moyenne de 4,75 alors que les conditions de sa préparation antérieure étaient probablement moins bonnes que celle d'un Suisse. En d'autres termes, sauf en cas d'échec en première année, un étudiant continue à percevoir la bourse.

Le député S aimerait comprendre ce qui empêcherait l'IHEID de consulter ses principaux subventionneurs au moment de prendre une telle décision.

M. Burrin souhaite lui aussi savoir pourquoi cette décision paraît si importante qu'elle nécessite une consultation **des autorités qui ont donné au conseil de fondation de l'IHEID le droit de fixer ses taxes d'écologie**. M. Burrin comprend le risque de répercussion de cette décision sur l'espace public et dans les universités. Il faut toutefois comprendre que l'IHEID n'a pas essayé de compliquer la vie des universités, mais de suivre sa logique et sa stratégie. Il pense que les universités peuvent laisser le cas de l'IHEID de côté, comme elles le font en se mettant toutes d'accord pour que l'IHEID

n'ait pas un siège à la future conférence des recteurs de hautes écoles. C'est d'ailleurs dommage pour le canton de Genève qui n'a ainsi qu'un seul représentant dans cet organe. Le point central est que l'IHEID ne veut pas se mêler de la discussion sur la politique des écolages dans les universités. M. Burrin comprend que la logique de la question est de dire que l'institut devrait consulter ses subventionneurs si sa décision avait une influence sur la politique publique. Mais il ne pense pas que l'IHEID ait une influence sur ce point, car l'institut est un cas tellement particulier qu'il peut être examiné à part.

M. Soiron souligne que l'IHEID est parfaitement d'accord avec le fait de rendre des comptes. Il salue donc le fait d'échanger pour expliquer les intentions de l'institution et corriger les éventuels malentendus. L'IHEID est une institution de droit public qui est gérée comme une petite entreprise qui fait une redistribution beaucoup plus conséquente que l'Etat ne le fait et elle fait cette redistribution sur la base des mérites. Comme ancien député, M. Soiron craint que des discussions préalables puissent déclencher des mécanismes de débats qui empêchent de faire des expériences qui se sont avérées très utiles et productives. C'est pour ça que l'IHEID n'est pas contre les débats ou le fait d'expliquer ce qu'il fait, mais il aimerait éviter d'être mêlé à tous les débats d'ordre politique qui prennent place trop souvent sur des sujets où l'on ne fait pas des expériences sociales.

Un député (PLR) considère que l'exposé des motifs est un véritable réquisitoire. Il parle d'« opacité la plus totale », d'une décision qui « met gravement à mal l'accessibilité des études » et qui « constitue une entrave à la diversité socio-économique et géographique de cet institut » et d'« une école élitiste formant en vase clos les enfants de l'élite mondiale ». Bref, les auteurs du projet de loi ont le droit de dire cela, mais quand on marche sur le pied de quelqu'un, celui-ci, de son côté, a le droit de dire « aïe ».

Ceci dit, le député (PLR) souhaite avoir des explications sur les 8% de charges de financement qui viennent d'autres moyens propres de l'IHEID.

M. Burrin indique deux éléments distinguent l'IHEID de l'université : d'une part, les financements extérieurs dont l'IHEID reçoit passablement d'argent et, d'autre part, les revenus de la formation continue (9% à l'IHEID au lieu de 2% dans les universités suisses). Comme l'IHEID est une institution qui veut développer ses revenus propres, il donne une importance particulière à la formation continue parce qu'il considère qu'il veut former des futurs acteurs internationaux, mais aussi des acteurs internationaux déjà en activité. Cela permet de diversifier les parties prenantes qui peuvent soutenir et aider l'IHEID. Cela fait partie de l'effort considérable qui est fait sous l'impulsion du conseil de fondation pour donner des moyens

supplémentaires à l'IHEID. Il est très vrai que les finances publiques vont avoir des difficultés et, quand il faudra faire des arbitrages entre la santé et les assurances sociales d'un côté et la culture et l'éducation d'un autre côté, on peut prévoir comment l'arbitrage se fera. On peut se dire que l'on va se battre chaque année pour garder ce que l'on a, sinon on peut avoir une démarche prospective pour trouver des moyens supplémentaires qui permettront même de grandir. Pour autant, ce n'est pas une idéologie de croissance, mais une idéologie de renforcement de la qualité, en ayant de meilleurs professeurs et de meilleurs étudiants et en rendant de meilleurs services. L'IHEID rend ainsi service à Genève en étant un lieu où l'on peut discuter de questions internationales avec beaucoup de manifestations ou de tables rondes. Les discussions comme celle de ce soir sont très importantes, car l'IHEID ne veut pas être une institution hors-sol. L'IHEID est très reconnaissant envers Genève et la Suisse pour leur soutien financier. Il est néanmoins conscient que, si les 33 millions de francs de subventions publiques étaient multipliés par 5 ou 10, les contribuables pourraient se demander s'il est normal d'utiliser cet argent pour former des jeunes gens à l'échelle internationale plutôt de former un réservoir local et régional. C'est précisément parce que l'IHEID est une exception avec un profil particulier qu'il veut garder un contact avec les élus, avec le public et les citoyens genevois. Cette interpellation fait d'ailleurs du bien parce que le conseil de fondation doit être rendu sensible au fait qu'il n'y aura pas toujours un directeur qui connaît les environs. Il pourrait en effet y avoir un directeur qui ne parlera peut-être pas très bien le français ou qui n'aura pas le même contact avec les autorités genevoises.

Le même député (PLR) a trouvé intéressant l'idée sociale de redistribution à ceux qui n'ont pas les moyens de payer leur formation à l'IHEID. Il se rappelle que, à l'époque, la sélection était faite sur plusieurs critères. Il aimerait savoir comment cela se passe maintenant lorsque les étudiants viennent de l'autre côté du monde et si l'IHEID demande toujours trois témoignages à des personnes qui connaissent les candidats. A partir de là, le député se demande comment l'IHEID évalue qu'un candidat est plus méritant qu'un autre. Ce choix peut sembler difficile à faire avant que les étudiants commencent la formation elle-même. Sur ce point, il peut rejoindre certains soucis des auteurs de la résolution.

M. Burrin croit que toute évaluation de dossier a une part d'approximation. Lorsqu'une commission va examiner 200 candidats pour un doctorat en droit international, elle va prendre en compte des relevés de notes du secondaire, du bachelor et du master. Cela dit quand même quelque chose sur les capacités du candidat. De plus, les professeurs acquièrent un capital de

connaissances sur les systèmes scolaires et universitaires de la plupart des pays du monde. Quant à la lettre de motivation qui est demandée, il ne s'agit pas juste de trois lignes, mais de trois pages pour expliquer en quoi des études à l'IHEID s'inscrivent dans une logique de curiosité scientifique et d'acquisition d'un bagage éducatif et d'itinéraire de vie. En trois pages, on peut quand même voir quel est le niveau de réflexion de la personne. Quant aux trois lettres de recommandations, il s'agit de lettres substantielles de personnes qui ont pu travailler au moins un an avec la personne. Avec ces éléments en main, il est possible de se tromper (il peut y avoir de la triche), mais le bien-fondé de l'appréciation est quand même assez considérable. Les erreurs existent, mais si on regarde les masses, ce travail est fait très sérieusement. Il faut dire que l'alternative consistant à voir une moyenne poserait des problèmes beaucoup plus considérables puisqu'il faudrait faire les équivalences entre les différents systèmes d'évaluation existants. Il est donc mieux d'avoir un dossier et, idéalement, il faudrait même qu'il y ait un entretien avec le candidat par internet.

M. Soiron admet, comme ancien président de l'Université de Bâle, qu'il peut y avoir des erreurs, mais les universités suisses n'ont normalement pas d'évaluation préalable à l'entrée dans des formations universitaires. Il préfère encore le système de l'IHEID, même si certains de ses aspects peuvent encore être améliorés.

Un député (PDC) constate qu'il existe une forme de frustration par le fait que peu d'étudiants du BARI peuvent continuer leur formation à l'IHEID. Dans ce contexte, il se demande si l'augmentation des taxes ne pourrait pas représenter une frustration supplémentaire.

Le directeur relève que le BARI est un problème depuis le début. L'IHEID a eu une longue discussion avec l'Université de Genève, notamment pour partager avec elle la formation de niveau bachelor comme cela se faisait pour la licence. Du côté, ces étudiants auraient eu accès au master. Il se trouve que l'université a préféré prendre le bachelor en entier. D'ailleurs, cela a joué un rôle dans la décision de l'IHEID de revenir à sa vocation originelle d'institution postgrade. Ensuite, tout le reste est ouvert. Si l'université souhaitait créer un master interdisciplinaire qui serait consécutif au bachelor interdisciplinaire et auquel aurait accès tout étudiant avec 4 de moyenne, cela serait la décision de l'université. A ce moment, le Grand Conseil pourrait probablement se demander s'il n'y aurait pas là une duplication, mais c'est une discussion entre le parlement, le DIP et l'université. Cela étant, il considère qu'il n'y a aucun problème, parce que les deux institutions desservent deux publics très différents.

Un député (UDC) note qu'un élément de la résolution ne semble pas avoir été abordé, celui des prêts et dettes qui pourraient être contractés par les étudiants. Il aimerait savoir si ce phénomène est pris en compte par l'IHEID.

M. Burrin convient que l'augmentation des écolages va poser problème pour les classes moyennes. Pour les prêts, il faut rappeler que les législations nationales et les possibilités d'en obtenir varient énormément. Il faut également dire qu'un étudiant de master vient faire un programme de deux ans. On parle donc de situations où, dans la zone atlantique, les parents ont encore une obligation légale de soutenir leurs enfants jusqu'à vingt-cinq ans. On parle d'environ 50 000 F pour une année et beaucoup d'étudiants peuvent mobiliser une partie de cet argent dans leur famille et chez leurs proches. Pour les doctorants, la situation est différente. Généralement, ils reçoivent une bourse pour la première année. Ensuite, il y a des emplois d'assistants d'enseignement, d'assistants de recherche à l'intérieur de l'institut et les doctorants sont très largement soutenus par l'institution. Pour les étudiants qui viennent faire des masters, il faut trouver un moyen, grâce à cette augmentation de ressources, de diminuer fortement ce qui pourrait bloquer la décision de venir étudier à l'IHEID.

La Présidente aimerait savoir à combien sont évaluées les recettes supplémentaires liées à l'augmentation des taxes d'écolage.

Il lui est répondu que l'évaluation a été faite sur la base d'un même nombre d'étudiants que durant les années précédentes. Cela devrait ainsi représenter entre 350 000 F et 400 000 F de plus. Il faut préciser que seuls les nouveaux étudiants vont payer ces nouveaux écolages. Au bout du compte, lorsqu'ils seront passés aux nouvelles taxes d'écolage, cela devrait représenter 1,5 million de francs.

## **2. Audition de M. Mario Huber, vice-président (jusqu'au 14 mai 2015), accompagné du nouveau président de l'Association des étudiants IHEID, M. Alves dos Reis**

Pour M. Huber, il est important de voir qu'il ne s'agit pas seulement d'une école privée qui augmente le prix de ses taxes d'études, mais aussi d'éléments de la politique étrangère suisse puisque l'institut sélectionne des gens et donne de l'éducation à beaucoup de gens qui vont travailler dans la Genève internationale ou dans d'autres organisations internationales. Il va donc présenter la position de l'association des étudiants sur la R 778. Elle a élaboré un document en anglais de 4 pages en tenant compte de l'opinion de l'ensemble des étudiants qui ont bien voulu le faire à travers des réunions,

des forums en ligne et des enquêtes. La position a également été approuvée par le comité de l'association étudiante qui est élu par les étudiants.

L'association des étudiants critique le processus de la prise de décision ainsi que la substance de la décision. Concernant le processus, il faut déplorer le total manque de consultation des étudiants, mais le collège des enseignants, le canton et la Confédération n'ont pas été consultés non plus. On peut ainsi se demander à qui l'institut doit rendre des comptes. Dans ce sens, il est déjà magnifique de pouvoir discuter de ce point avec la Commission de l'enseignement supérieur. L'association des étudiants relève également un manque de transparence avec une décision communiquée de manière tardive et sans explications. Elle n'a ainsi pas eu accès aux éventuelles études préalables ou aux estimations sur les conséquences de la décision d'augmenter les taxes. Concernant la substance de la décision, l'association des étudiants estime que la composition socio-économique des personnes intéressées et pouvant venir faire des études à l'IHEID changera. Il est vrai que les bourses permettront des opportunités pour certains étudiants, mais la classe moyenne, pour ainsi dire, sortira perdante. L'association des étudiants estime aussi que la raison de cette décision est difficile à tenir. Le fait d'augmenter les taxes de 3000 F revient à rendre la vie plus difficile à six étudiants pour aider un autre étudiant. On peut également se demander s'il n'y aurait pas d'autres alternatives pour donner davantage de bourses aux étudiants.

A un député (UDC) qui aimerait savoir s'il y a des gens qui s'endettent pour faire un master à l'IHEID, M. Huber répond qu'il n'a pas de chiffres à donner aux commissaires, mais il peut dire que c'est une pratique courante pour les étudiants qui viennent des USA. C'est le cas dans d'autres pays, mais pas dans tous. Par contre, cela pourrait changer avec l'augmentation des taxes.

Le même député comprend que le fait de contracter un prêt est plutôt lié aux pratiques existantes dans le pays d'origine des étudiants plutôt de l'augmentation des taxes.

M. Huber explique que, pour les gens qui n'habitent pas à Genève, ce qui coûte cher c'est de venir à Genève et d'y habiter, mais le coût global augmente davantage avec l'augmentation des écologies.

Un député (PLR) note que l'association des étudiants a raison lorsqu'elle reproche le fait de ne pas avoir été consultée. D'ailleurs, cela a été reconnu comme une erreur par la direction. Il aimerait savoir ce que les étudiants pensent du système qui consiste à demander plus d'écologies à ceux qui

peuvent les payer pour pouvoir redistribuer cet argent à ceux qui peinent à les payer.

M. Huber indique que la question se pose de savoir si c'est à l'institut d'avoir ce système de redistribution. Sur le principe, cela pourrait marcher, mais il y a des questions pratiques qui se posent. On suppose que l'on va donner des bourses uniquement aux gens qui en ont besoin, mais il est difficile pour l'institut de connaître la condition économique réelle des étudiants qui n'habitent pas en Suisse, les réalités et les systèmes étant très différents entre les pays. Il y a aussi la question de savoir si les candidats à l'institut peuvent avoir un soutien de leurs parents ou non. Cette situation existe en Suisse et on tient alors compte de la famille pour voir la condition économique du candidat. Il faut toutefois savoir que beaucoup de personnes qui viennent étudier à l'IHEID sont des professionnels qui ont la trentaine et qui n'ont plus nécessairement le soutien de leurs parents. Ainsi, les étudiants s'opposent à la hausse des taxes précisément en pensant à ces personnes. Pour eux, cela fera une différence, parce qu'ils devront travailler peut-être une année de plus pour économiser l'argent afin de venir étudier à l'institut.

Un député (S) souhaite savoir de quelle manière la direction travaille avec les étudiants et si elle les consulte sur d'autres dossiers.

M. Huber croit que cette décision a un caractère particulier parce qu'elle changera le visage de l'institution. L'association des étudiants a un contact assez direct avec le directeur. Elle a une voix, mais elle n'a pas de vote. La direction prend ses propos au sérieux, mais elle a toujours le dernier mot.

A une députée (MCG), M. Huber indique que l'association des étudiants de l'IHEID a des contacts avec les étudiants de l'Université de Genève. Du point de vue financier, la grande différence, c'est qu'ils paient encore environ 500 F par semestre, soit un cinquième de ce que les étudiants paient pour se former à l'IHEID. Cela étant, il est vrai qu'il n'y a pas le même système de bourses qu'à l'IHEID et les bourses que les étudiants peuvent obtenir viennent de leur canton. Cette différence pose un problème. Certaines branches peuvent être suivies à l'IHEID ou à l'université, mais pour certaines personnes leur situation financière pourrait les décourager de venir à l'IHEID. Avec cette mesure, on choisit les gens qui seront dans ces organisations et ces centres de pouvoir. Pour les gens qui habitent en Suisse et pour lesquelles l'argent pourrait être un souci, les taxes d'écologie pourraient les conduire à choisir d'étudier à l'Université de Genève plutôt qu'à l'IHEID.

La députée (MCG) a relevé qu'il y avait 14 % d'étudiants suisses à l'IHEID. Elle constate également que c'est un choix d'aller dans une

institution privée d'utilité publique et les gens savent que l'entrée se fait sur sélection. Les étudiants qui postulent savent donc à quelle sauce ils vont être mangés. On pourrait ainsi se dire que, dans la sélection, il y a déjà un élitisme académique. Par contre, à l'université, ce n'est pas pareil. La faculté de médecine est une des seules facultés qui sélectionne les étudiants.

Le représentant des étudiants confirme que l'institut n'est pas malhonnête. Les gens savent où ils viennent se former. Il faut une sélection, mais une sélection sur le profil académique fonctionne mieux qu'une sélection sur le profil économique. Sinon, on continuera à avoir des diplômés dont les parents étaient des diplômés et des professeurs dont les parents étaient dans le monde académique. Pour les étudiants concernés, c'est bien, mais du point de vue du bien-être social il serait mieux que l'accès à cette sphère soit plus ouvert.

Un député (PLR) a lu avec intérêt le document de l'association des étudiants. Il constate également que 60% de représentativité des étudiants est un taux élevé. L'association peut ainsi vraiment dire qu'elle parle au nom des étudiants. La conclusion du document mentionne la volonté de changer la structure du conseil de fondation. Le député aimerait comprendre si les étudiants souhaitent avoir une place au conseil de fondation.

Les étudiants, répond M. Huber, se sont rendu compte qu'il n'y a aucune voix des étudiants et des autres corps de l'institut au sein du conseil de fondation. La demande est ainsi d'avoir une représentation au sein du conseil de fondation. Les étudiants ne comprenaient pas la situation notamment parce que, dans l'interview où M. Burrin annonce la hausse des taxes, il fait référence à d'autres écoles, mais celles-ci ont précisément des organes équivalents où les étudiants et le corps professoral sont représentés. Maintenant, l'association des étudiants a compris les raisons qui parlent en faveur d'un conseil de fondation indépendant, mais elle a quand même un certain malaise parce qu'elle a l'impression que tout reste un peu du côté de la direction. Toutefois, puisque l'association des étudiants n'a pas accès aux documents, elle ne sait pas comment les choses se sont déroulées. Elle ne connaît que le résultat final.

Etonné, le député (PLR) affirme que c'est comme si on demandait à l'association des consommateurs de la Migros de participer au conseil d'administration de la Migros.

M. Huber précise que, dans les grandes universités privées aux USA, il y a au moins des *alumni* dans le conseil de fondation. Il faut quand même qu'il y ait une relation entre ce qui se passe dedans et ce qui est ailleurs.

La Présidente aimerait savoir si l'association des étudiants connaît le nombre d'étudiants de l'IHEID qui travaillent à côté de leurs études.

M. Huber indique qu'il ne dispose pas de ces chiffres, mais il peut dire que c'est une pratique assez répandue. Il ajoute qu'il est possible de prévoir le coût que va représenter une formation en master à l'IHEID puisque les études durent deux années.

Un député (PLR) note que le document préparé par l'association des étudiants indique que la hausse des taxes va changer la structure du corps des étudiants. Il constate que la réponse viendra au moment de la rentrée.

Les étudiants pensent que, du point de vue strictement scientifique, on ne peut pas savoir ce qu'il se passera. Cela étant, la réaction de beaucoup d'étudiants a été qu'avec un tel prix, ils ne seraient pas là. Avec davantage de bourses, cela sera bien pour un certain type d'étudiants, mais on risque de diviser le corps des étudiants en deux : ceux qui peuvent et ceux qui perçoivent une bourse. M. Huber fait remarquer que le directeur a dit que, en ajoutant les taxes d'écolage et le coût de la vie de Genève (on estime qu'il faut environ 20 000 F pour vivre à Genève), l'augmentation prévue des taxes d'écolages ne représente qu'une hausse de 10%. Cette argumentation montre qu'il y a une déconnexion entre ce que voient les étudiants et la manière dont la direction voit la réalité. Il y a des gens qui viennent avec une bourse de leur pays d'origine dont la somme est inférieure à ces 20 000 F. Pour eux, la taxe d'écolage est proportionnellement beaucoup plus importante. En effet, c'est un coût fixe que l'on ne peut pas négocier. Par contre, un étudiant peut décider de ne pas manger de viande pour économiser de l'argent (ce qui est d'ailleurs une pratique courante). Autrement dit, le signal que cette augmentation aura sur les candidats sera beaucoup plus fort que ces 10% évoqués.

A la suite de ces deux auditions, M<sup>me</sup> Vrbica apporte des précisions sur les organes de l'IHEID. Le conseil de fondation de l'IHEID joue le rôle de l'organe exécutif de l'institution, au même titre que le rectorat pour l'Université de Genève. Quant à la représentation du PAT, des professeurs et des étudiants, elle se fait dans l'organe législatif qui est l'assemblée de l'université à l'Université de Genève. Dans le règlement d'organisation de l'IHEID, le comité de l'IHEID est l'organe qui assure la participation de l'ensemble des collaborateurs à la vie de l'institut. Par ailleurs, le corps professoral participe au collège des professeurs, aux unités académiques disciplinaires et interdisciplinaires et à la commission des oppositions. Les organes de l'IHEID sont ainsi listés dans son règlement d'organisation et le débat pour savoir quel organe doit être consulté pour quel type de décisions est un autre débat. Quoi qu'il en soit, il y a une structure dans cet institut et le

conseil de fondation n'est pas le seul organe qui assure la participation à la vie de l'institut.

### 3. Discussion et vote

La Présidente note que les commissaires ont reçu un document de l'IHEID sur les critères d'attribution des bourses.

Un député (Ve) a lu ce document et cela lui a fait un effet particulier. Il y a tellement de critères qui s'entrecroisent que cela semble être du pseudo-scientifique qui permet de faire n'importe quoi. Cette usine à gaz ne l'a pas rassuré. Du coup, il n'est pas sûr qu'il y ait une maîtrise réelle et objective de la situation, mais il faudrait en faire la démonstration en appliquant ces critères sur quelques cas précis.

Un député annonce que le groupe PLR va refuser cette résolution. Il a lu ce document de l'IHEID assez rapidement et il est vrai que, avec une telle quantité de critères, on arrive presque à avoir le sentiment exprimé par le député (Ve). Cela étant, donner une bourse nécessite des critères relativement précis et constitue un pari sur l'avenir qu'il est difficile de pronostiquer de manière totalement scientifique et indubitable. Ce qui convainc davantage, ce n'est pas cela, mais le fait de passer de 5000 F à 8000 F par année pour une population qui n'est pas seulement locale, mais internationale (notamment anglo-saxonne). Il se trouve que, lorsqu'ils viennent de pays anglophones, ils sont habitués à payer 50 000 F pour ce type d'écoles. Dès lors, ils arrivent avec la possibilité de faire des études à bon marché par rapport à ce qu'elles auraient coûté chez eux. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'ouvrir l'institut à tout le monde, tous azimuts. Il y a un choix qui est fait sur la base d'un dossier qui doit notamment comporter des recommandations. Le député se rappelle que, pour accéder à HEI, il avait lui-même dû solliciter ses professeurs d'université pour compléter son dossier. Il avait également dû faire un entretien avec un représentant de l'institut. En résumé, l'IHEID veut une sélection pour toutes les raisons que M. Burrin a données. Il est vrai que, bien que privé, l'institut reçoit une subvention de l'Etat. A ce titre, il a effectivement des comptes à rendre. Pour autant, il y a relativement peu de Suissesses et Suisses au sein de l'institut par rapport à son attraction. On peut être d'accord ou non avec cela et le député est plutôt d'accord dans la mesure où c'est une sacrée vitrine de Genève et de la Suisse auprès des gens qui sont destinés à être notamment des ambassadeurs ou des attachés d'ambassade. Il faut laisser l'IHEID augmenter raisonnablement ses taxes. Pour ceux qui ont des difficultés, ces taxes sont quand même modérées par des bourses de leur pays ou par les bourses prévues par l'IHEID. Le député admet que, pour la classe moyenne, payer 8000 F n'est pas rien, mais il ne s'agit pas de l'école

obligatoire ou de l'école pour tout le monde. Evidemment, la sélection ne doit être faite sur l'argent, mais sur le dossier de candidature. Dans ce cadre, il faut laisser l'IHEID gérer ses taxes comme il l'entend.

Un député (S) fait remarquer qu'on peut aussi se demander pourquoi, avec un taux de subventionnement d'un peu moins de 50%, l'institut ne peut pas informer ou consulter l'Etat de Genève sur une telle augmentation. C'est d'autant plus vrai que, pour un certain nombre d'étudiants de la classe moyenne et ne venant pas de pays où l'on paye 50 000 F de taxes, cela implique pour eux de se serrer la ceinture. Les représentants des étudiants ont même parlé d'étudiants qui ne mangeaient plus de viande. Le député se demande s'il ne serait pas nécessaire qu'il y ait au moins une consultation des subventionneurs en cas de hausse des taxes.

Afin de préciser la position du groupe des Verts, le député ajoute qu'il est vrai que c'est un institut privé avec une forte majorité d'étudiants qui viennent d'ailleurs. Il est aussi vrai que ceux qui accordent des subventions devraient au moins être consultés, mais cela n'a pas été le cas. Ainsi, cette totale liberté dérange le groupe des Verts qui appuiera la résolution.

Un député (MCG) convient que l'Etat de Genève participe au subventionnement de l'IHEID, mais cet institut est aussi subventionné par des fonds privés et par la Confédération. Ces fonds privés ont d'ailleurs contribué au financement de la Maison de la paix. L'Etat doit donner les conditions nécessaires pour que les résidents genevois ne soient pas exclus et puissent également entrer dans cet institut. En l'occurrence, on sait que l'IHEID comporte beaucoup de ressortissants venant de l'étranger. Il serait faux d'amplifier l'aide de l'Etat pour des ressortissants venant de l'étranger étudier à Genève et repartir ensuite une fois formés. Il est clair que le coût de la vie à Genève est important, mais les bourses, issues de fonds privés, peuvent aider les personnes qui viennent étudier à Genève et qui n'ont pas les moyens d'assumer seules leur séjour à Genève. Il serait faux que l'Etat, par une subvention supplémentaire, vienne aider des étudiants étrangers à survivre à Genève alors que des étudiants, résidents genevois, ont aussi de la peine et que l'on limite aussi les aides publiques à leur égard. Pour cette raison, le groupe MCG rejettera la résolution.

Un député annonce que le groupe PDC refusera la résolution. Il rappelle que peu d'étudiants suisses sont admis (14%). Cela veut dire que les autres étudiants qui continuent leur formation en MARI vont devoir payer plus que l'écolage demandé par l'IHEID. S'il y a une frustration des étudiants, c'est plutôt à ce niveau qu'à celui de l'écolage. Le conseiller fédéral chargé des hautes écoles disait que, pour qu'un financement puisse se faire, il faut qu'il y ait la famille, des bourses et un petit job. Pour en avoir discuté avec les

étudiants, le député (PDC) pense qu'il est possible de trouver un travail à côté de ses études, ce que permet la formation à l'IHEID.

Une députée (EAG) signale que son groupe soutiendra cette résolution. EAG estime que l'allocation de bourses ne compense d'aucune manière l'augmentation des taxes d'écolage. Vouloir utiliser l'un pour justifier l'autre n'est pas opportun. C'est simplement une manière de dire qu'on aidera quand même ceux qui sont en difficulté, mais cela ne gomme pas le fait qu'une série de postulants à cet institut verront leur taxe augmenter, ce avec quoi le groupe EAG est en profond désaccord.

Un député (MCG) a eu de la peine à comprendre le considérant disant « que cette augmentation des taxes est de nature à limiter l'accès des formations dispensées par l'IHEID aux étudiant-e-s jouissant de solides moyens financiers ». La formulation semble en effet contradictoire. Par ailleurs, la résolution ne demande effectivement pas une augmentation du subventionnement, mais c'est une conséquence indirecte. Si l'IHEID ne peut pas se financer avec les subventions actuelles, les dons privés et les taxes d'écolage, il demandera une augmentation des subventions et les finances de l'Etat font que ce n'est juste pas possible aujourd'hui de les augmenter.

La Présidente fait remarquer que l'IHEID n'est pas en situation de banqueroute et qu'il n'a pas besoin d'augmenter les taxes pour renflouer ses caisses.

Puisque MM Burrin et Soiron ont parlé avec fierté de la part de financement privé de l'IHEID, un député (S) se demande pourquoi prendre sur les étudiants pour augmenter les bourses si ces fameux fonds privés sont si importants.

Un député (MCG) imagine qu'en augmentant les taxes de 3000 F à 5000 F pour les résidents suisses et de 5000 F à 8000 F pour les étudiants étrangers, cela donne au comité des bourses la possibilité de sélectionner un peu mieux les candidats. A partir du moment où l'aspect financier fait que tout le monde ne peut pas être candidat à cette demande de subventionnement, le comité des bourses pourra sélectionner les étudiants qui entrent à l'IHEID. Le seuil demandé aujourd'hui est trop bas pour arriver à cette présélection de départ. Après, forcément, beaucoup de ressortissants, notamment d'Afrique, qui voudraient entrer à l'IHEID seront sélectionnés sur la base d'un dossier étayé. Il est vrai que cet argument est aussi sous-jacent à cette augmentation, mais on imagine bien que c'est aussi une manière, non pas de récupérer de l'argent auprès de gens qui n'ont pas des moyens et qui viennent d'Inde, de Chine ou d'Afrique, mais de donner des moyens pour

mieux contrôler les motivations fondamentales et la formation prérequis de ces personnes souhaitant être formées à l'IHEID.

Un député (PLR) trouve particulièrement social de prélever à ceux qui ont davantage pour distribuer à ceux qui ont moins. Il se demande pourquoi diable l'Etat devrait intervenir dans un processus qui fonctionne, qui est loin d'être asocial, et qui n'est pas condamné par les étudiants ! Ceux-ci disaient, à juste titre, qu'ils n'ont pas été consultés, une erreur qui a été reconnue par M. Burrin. Le système mis en place n'est pas injuste. Il est toutefois vrai qu'il reste une difficulté pour la classe moyenne. Au final, les arguments donnés ont été assez pertinents. Il n'est pas d'accord avec l'idée que c'est l'argent qui fait la sélection. La sélection est faite en amont et, dès lors qu'un étudiant est accepté à l'IHEID, le système qui se met en place ne semble pas radicalement injuste.

Une députée (EAG) précise que son souci est de dire que le système des bourses est censé compenser celui des taxes d'écolage. Le jour où l'on dira que toutes les personnes qui ont difficulté pour payer les nouvelles taxes sont toutes au bénéfice d'une bourse et qu'il n'y a aucun exclu dans le système, on pourra discuter du fait que c'est un déplacement d'entrées et de dépenses, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Rien ne garantit ainsi qu'un certain nombre de gens ne seront pas repoussés du fait de l'augmentation des taxes d'écolages.

On répond à un député (Ve) qu'il existe une convention d'objectifs signée par l'IHEID, la Confédération et le canton de Genève. M<sup>me</sup> Vrbica ajoute que la convention actuelle va jusqu'en 2017. Celle-ci est jointe à loi de financement de l'IHEID, qui est une loi quadriennale avec une convention d'objectifs en annexe. La particularité par rapport au cas de l'université, c'est qu'il y a trois partenaires (Confédération, IHEID et Etat de Genève) dans le cas de l'IHEID. M<sup>me</sup> Vrbica fait remarquer qu'il est tout à fait possible d'agir en cours de convention puisqu'une coupe budgétaire a par exemple été imposée à tous les subventionnés. Cela étant, il ne faudrait en principe pas le faire parce qu'il est important pour les hautes écoles d'avoir des perspectives sur plusieurs années. Cela leur permet notamment de s'engager dans des projets. Elle ajoute que, chaque année, des évaluations intermédiaires de la convention sont faites par rapport aux objectifs et aux cibles fixés en début de convention. Théoriquement on pourrait intervenir dans cette convention pour plafonner les taxes. Mais l'actuelle convention ne dit rien au sujet des taxes d'écolages.

Un député (MCG) voit mal, puisqu'une baisse généralisée des subventions a eu lieu pour tous, comment le DIP pourrait demander de revenir au même niveau que précédemment. Il sera facile, pour le comité de

direction de l'IHEID, de dire que cette baisse de subventionnement a une influence directe sur le montant des taxes. Il imagine mal que le DIP dise à la fois qu'il faut réduire le subventionnement et maintenir le même niveau des taxes d'écolage.

Pour un député (UDC), le problème n'est pas celui mentionné par EAG parce qu'on est dans un système d'école privée avec une admission sur dossier. Le problème est alors celui des critères d'admission. Du moment où l'institut a une vocation internationale et veut avoir un certain nombre d'étudiants en fonction de leur région d'origine, si l'étudiant remplit les critères d'admission, une bourse lui sera attribuée s'il en a besoin. C'est pour celui qui aura les moyens de payer les taxes d'écolage et qui sera donc confronté à l'augmentation des taxes d'études. Il note que la direction de l'IHEID a clairement expliqué que, une fois les critères remplis, l'aspect des moyens n'était plus le problème. Le risque se situerait plutôt au niveau des attributions de bourses à des élèves qui auraient en réalité les moyens de payer les taxes d'écolage. En d'autres termes, pour une école dont l'accès se fait sur dossier, l'aspect financier ne semble pas aussi pertinent en termes de sélection sociale que ce que dit EAG.

La Présidente met alors aux voix la R 778.

Pour :	5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)
Contre :	9 (3 MCG, 2 UDC, 3 PLR, 1 PDC)
Abstention :	–

La R 778 est **refusée**.

Annexes :

- *Position du GISA*
- *Règlement d'organisation de l'IHEID*
- *Présentation PP de l'IHEID*
- *Critères pour l'attribution des aides financières par l'IHEID*

## **Proposition de résolution (778)**

### **Non à la hausse des taxes d'écologie à l'IHEID**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la hausse des taxes d'écologie à l'IHEID qui prendra effet dès la rentrée académique 2015 ;
- qu'une augmentation de 3 000 F à 5 000 F par année pour les résident-e-s suisses et de 5 000 F à 8 000 F par année pour les étudiantes et étudiants étrangers constitue une charge financière supplémentaire extrêmement lourde pour les étudiant-e-s de cet institut. Cette hausse des taxes fait de l'IHEID l'université la plus chère de Suisse ;
- que cette dernière augmentation de taxes s'inscrit dans un processus qui a vu les frais d'écologie de cet institut quintupler depuis une décennie ;
- que cette augmentation des taxes est de nature à limiter l'accès des formations dispensées par l'IHEID aux étudiant-e-s jouissant de solides moyens financiers ;
- que cette décision entravera la diversité socio-économique et géographique des étudiant-e-s ;
- que la démocratisation des études représente un pilier constitutif du système éducatif genevois ;
- que l'absence de représentant-e-s de l'Etat de Genève, des étudiant-e-s, du corps enseignant et du corps administratif au sein du conseil de fondation de l'institut ainsi que l'absence de consultation des acteurs précités rend cette décision opaque et démocratiquement discutable ;
- que l'Etat de Genève et la Confédération suisse, en tant que contributeurs financiers de cet institut, respectivement à hauteur de 15 et 18 millions par année doivent être entendus et écoutés par la direction de l'IHEID,

invite le Conseil d'Etat

en sa qualité de contributeur financier de l'IHEID, à engager une discussion avec le conseil de fondation et la direction de cet institut dans le but de revenir aux taxes en vigueur lors des années académiques 2013-2014 et antérieures.



ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'INSTITUT  
GRADUATE INSTITUTE STUDENT ASSOCIATION

# **GISA's POSITION ON THE TUITION HIKES**

Autumn 2014

## Table of Contents

Background .....	2
The Position of the Graduate Institute Student Association (GISA).....	3
<i>The decision making process</i> .....	3
<i>The decision</i> .....	3
Conclusion.....	5

## Background

The Foundation Board of the Graduate Institute of International and Development Studies, during its last meeting in May 2014, took the decision to increase the tuition fees for Master and PhD Programmes, beginning with the incoming class of 2015. The tuition fees would increase from 3'000 Fr to CHF 5'000 Fr per year for students residing in Switzerland at the time of application; and from 5'000 Fr to 8'000 Fr per year for non-resident students.

The decision was announced to the students of the Institute via an email by the Director, M. Philippe Burrin, sent on the evening of September 3rd. The next day, an interview appeared in *La Tribune de Genève*, where M. Burrin and the President of the Foundation Board, M. Jacques Forster, answered questions about the future of the Institute. They mentioned the increase in tuition fees as a part of the Institute's strategy to diversify revenue sources.

The executive board of GISA, the Graduate Institute's Student Association, was informed of the decision *only days* before the communication to the students and the public.

The decision was taken by the Foundation Board of the Institute, according to the statutes of the Foundation. Neither the Foundation Board nor the Direction consulted the students or their representatives. It appears that the faculty of the Institute was not consulted either. Moreover, neither the Canton of Geneva nor the Swiss Confederacy, two important funding entities of the Institute, were consulted.

On September 9th, the GISA board had a meeting with the Director and heard the reasoning behind the decision. M. Burrin, *inter alia*, stressed the following:

- There are no legal requirements for the Foundation Board to have further consultations.
- No currently enrolled student will be affected, so there is no breach of a moral contract.
- When the Institute was founded in 2007, as a result of the merger of HEI and IUED, it was deliberately decided that the Foundation Board would be composed by independent personalities and not include representatives of the stakeholders inside the Institute or of public authorities. This governance model was deemed more efficient by the Board.

At the end of the first week of classes, on September 19, the director held a townhall meeting where he explained to the students the decision and answered questions. Much of the exchange revolved around the allocation and funding of scholarships, due to the fact that the Direction declared the intention to increase financial support to student services. The Director emphatically claimed that the Institute expends more money in financial support to students than it receives in tuition fees.

## **The Position of the Graduate Institute Student Association (GISA)**

The GISA board along with the students of IHEID were shocked by the announcement of the tuition fees hike. It was particularly disappointing because the student representatives were presented with a *fait accompli*.

The GISA board, as representatives of the Institute's student body, collected reactions and views of the students. The students were asked for submissions and a tentative position paper was broadly shared among the student community.

As a result of this process, and taking into account the meetings held with the Director, GISA is declaring its *disagreement* with the decision. The dissatisfaction with the decision is motivated both by the way it was taken and by its substance.

### ***The decision making process***

The Foundation Board, when passing the decision, did not consult the students nor their representatives. **The students regret that the Foundation Board did not deem consultation worthwhile before taking this far-reaching decision.** The students wish to be consulted early and substantially before decisions with such widespread repercussions for the Institute are passed by the Foundation Board.

The present objections to the process that lead to the decision raise concerns irrespective of the rationale for the decision or its merits.

The GISA board sees this decision as an *example* of the *lack of effective consultation* with the stakeholders inside the Institute. While it is true that there is formal participation of student representatives in an important number of committees at the Institute, we feel that the student's voice is not always meaningfully included into decision-making processes at the Institute. As consultation and cooperation work well on some levels of governance, we believe that students can be trusted to be reliable *partners* on all the levels of governance.

A *reflection* on the internal participatory processes is needed, and it should be genuinely considered to have a student representative on the Foundation Board, alongside representatives of the other internal stakeholders. The students are convinced that enhanced participation of the stakeholders in the decision making processes of the Foundation Board will contribute productively to the development of the Institute instead of encumbering it.

We understand the benefits of being independent from the governments funding the Institute. However, the GISA board perceives lack of accountability towards the community of the Institute. This raises serious concern among the students. As the Institute requires public funding, some features of public or parapublic institutions would be welcome such as accountability and transparency mechanisms. This is in line with the fact that the Institute is subject to the Genevan law on public information and access to documents (LIPAD).

### ***The decision***

The GISA board is concerned about *the consequences* of the decision.

- With the higher fees the student body may be less diverse in geographical provenience and socioeconomic background, as the current tuition permits some candidates from disadvantaged backgrounds to aspire to study at the Institute. The higher tuition may *discourage students* from disadvantaged socioeconomic backgrounds to even consider application to the Institute.
- In the eyes of some students, the decision reinforces the ongoing trend of the Institute towards catering to global socio-economic elites, instead of aiming at compensating inequality of access to

this type of education. Such a development would be regrettable and would pose a threat to the *academic quality*.

- Students that graduate with the burden of *student debt* have limitations on their career aspirations. They will need to target higher paying professions to pay off the debt. This makes it less likely for those students to aspire to the public service, including academia, as salaries in these sectors are lower than in the private sector. This also makes students less likely to aspire for start-up entrepreneurship, as this career path is connected with high risk and a starting phase without revenue. This situation will be intensified by the increase of tuition fees.
- Those students for whom the Institute is barely affordable will need to dedicate more time to *work*, diminishing their potential academic output.
- There is concern about the negative impact the decision will have specifically on the PhD programmes. Considering that after the submission of their preliminary thesis draft, PhD students do not take any classes, and that the only resource put at their disposition by the institute is their supervisor's time, paying 8'000Fr per year seems disproportionate and makes the *PhD programmes unattractive*.

The GISA board questions the *purported rationale* for the decision.

First, justifying the raise in tuition fees with an increase in funding for scholarships is considered problematic. It is not apparent *why* there should be a connexion and why the wish of expanding financial support for students cannot be *wholly* taking into account other parts of the budget.

As there are many other revenues streams in the institute --the expenses on scholarships constitute a low percentage of the funding of the institute-- we reject the notion that tuition fees are one of the first targeted sources to increase financial support for students.

We reject on principle the idea that the Institute should act as redistributive entity among different classes of students.

Moreover, notwithstanding the controversial nature of the notion, we regret that the decision of expanding the redistribution mechanism --through tuition fees and scholarships-- has been adopted before resolving the continuing issues that surround the process of allocation of scholarships. While we understand that some details will always be subject to critique, there is *broad consensus* that students that come to Geneva with a scholarship should have reasonably constructed expectations of receiving financial support throughout their studies.

Additionally, there are inherent limits to the procedure of allocation of scholarships, such as the difficulties *assessing the socioeconomic situation* of the applicant student. In practice, these limits cannot always be overcome. Because of these limits, the hypothetical increase in numbers of scholarships awarded is not likely to effectively compensate for the socio-economic shifts, which are the expected result of the increase in tuition fees.

Second, the notion that the Institute should compete with institutions such as LSE, Science Po or Kennedy School, as purported in the communications of the Direction, should not be embraced uncritically.

- This would not justify the need to have a similar pricing policy.
- This notion may push the Institute to give up the qualities that set it apart. The Institute may lose its uniqueness and its identity given by its history and its location. These schools are different.
- The worldwide reputation of the Institute is not yet fully established, since the Institute does not appear in the international rankings. Hence, some funding entities from the global south are less likely to provide scholarships for IHEID than for LSE or Kennedy School. Some state programs require the university chosen by the supported student to be highly placed in the international rankings.

Third, we contest the notion that “whoever can afford 5000 can afford 8000”, which had some currency in the discussions within the Institute *after* the announcement of the tuition hikes. This notion is also implicit in the claims that the new tuition fees will not change the socioeconomic composition of the student body.

- This idea may apply for those studying on student loans, however the market for students loans is not equally developed in all countries, even absent in some countries.
- For those students who self-fund, that is, who save money before retaking studies, the increase may make the difference.
- A common reaction among the students was “with the new tuition fees I wouldn’t be here”, strongly suggesting that the difference is not negligible.

## **Conclusion**

For all of these reasons, the Graduate Institute Student Association demands the Foundation Board to reconsider their decision. Furthermore, we request to make public the studies concerning the projected impact of the tuition fees increases. Concerning the governance model of the Institute, the Association requests a serious reexamination of the structure of the Foundation Board and the participatory processes within the administration, as detailed above.

## **The Graduate Institute Student Association** **September 27, 2014**

---

The Graduate Institute Student Association (GISA) is the association of all the students enrolled at the Graduate Institute of International and Development Studies (IHEID) in Geneva.

Please contact [gisa@graduateinstitute.org](mailto:gisa@graduateinstitute.org) for further information.

## Règlement d'organisation de l'IHEID

### Article 1 Buts

Le présent règlement a pour objet l'organisation interne de l'IHEID (ci-après "l'Institut").

### Article 2 Organes

1. La direction se compose du directeur et du vice-directeur, assistés d'un comité académique et d'un comité de gestion.
2. Les organes qui contribuent à la gestion de la vie académique sont :
  - le Collège des professeurs
  - les unités académiques, disciplinaires et interdisciplinaires
  - la commission des oppositions
3. Le Comité d'Institut est l'organe qui assure la participation de l'ensemble des collaborateurs à la vie de l'Institut
4. Le personnel administratif et technique et les étudiants sont regroupés dans :
  - l'Assemblée du personnel administratif et technique
  - l'Association des étudiants

### Article 3 Direction

1. Le directeur est responsable devant le Conseil de fondation de la gestion académique, administrative et financière ainsi que des relations extérieures de l'Institut. Le directeur, ou toute personne qu'il aura habilitée, conclut les conventions et les contrats pour le compte de l'Institut sous réserve des compétences attribuées au Conseil de fondation.
2. Les compétences du directeur sont définies dans le statut de la fondation. Le vice-directeur supplée le directeur avec qui un partage des tâches est organisé pour assurer une gestion intégrée des différentes activités de l'Institut.
3. La direction est secondée par un comité académique, qui comprend les responsables des unités académiques et les responsables des études de master, des études doctorales et de la formation continue, et un comité de gestion, qui comprend des responsables des services de l'Institut.
4. Elle réunit ces comités au moins une fois par mois pendant l'année académique, coordonne leur activité et informe les enseignants et les chercheurs des sujets traités.
5. Elle crée et convoque les commissions techniques utiles à la bonne marche de l'Institut ; elle en nomme les responsables, qui lui font rapport.

**Article 4 Le Collège des professeurs**

1. Le Collège des professeurs comprend les professeurs, les professeurs adjoints, les professeurs assistants, les professeurs associés et les professeurs titulaires ainsi que les chargés de cours qui remplissent une fonction au sein du comité académique. Il est présidé par le directeur ou le vice-directeur.
2. Il se réunit au moins deux fois par semestre sur convocation du directeur. Il peut se réunir à tout moment à la demande d'au moins un tiers de ses membres.
3. Le Collège des professeurs élabore avec la direction, dans le cadre de la politique générale définie par le Conseil de fondation, l'orientation académique de l'Institut. Il donne son avis et fait des propositions sur toute question d'intérêt général.
4. Il remplit les fonctions prévues par le statut du personnel de l'enseignement et de la recherche concernant les procédures de nomination et de promotion des enseignants, et le renouvellement de leurs mandats.
5. Par l'intermédiaire de la direction, il donne son préavis au Conseil de fondation sur les modifications des règlements d'études et du statut du personnel de l'enseignement et de la recherche.
6. Il statue en matière d'oppositions sur la base des rapports qui lui sont soumis par la commission des oppositions.
7. Il est informé régulièrement par la direction sur le budget et la situation financière de l'Institut.
8. Il s'élargit aux chargés de cours, d'enseignement et de recherche et se constitue en Conseil des enseignants au moins une fois par semestre ou en cas de modification de règlements d'études et du règlement du personnel de l'enseignement et de la recherche.

**Article 5 Commission des oppositions**

1. Les membres de la commission des oppositions sont nommés par le Collège des professeurs.
2. La commission instruit les oppositions présentées par les étudiants et établit un rapport qu'elle soumet au Collège des professeurs.

**Article 6 Unités académiques**

1. Les unités académiques disciplinaires et interdisciplinaires contribuent à la mise en œuvre des programmes d'études de l'Institut. Elles remplissent les fonctions prévues par les règlements et les procédures de l'Institut (sélection des nouveaux étudiants, établissement du plan des cours, rapports en vue du renouvellement ou de la promotion d'enseignants, etc.).
2. Chaque unité propose au directeur de l'Institut un responsable pour une période de deux ans qui répond devant lui de sa gestion. Ce mandat est renouvelable.

**Article 7 Responsables des études et de la formation continue**

1. Le directeur de l'Institut nomme parmi les enseignants deux responsables des études et un responsable de la formation continue. Ces personnes sont nommées après consultation du comité académique pour une période de trois ans, renouvelable. Elles répondent devant lui de leur gestion.
2. Les responsables des études assurent l'un la supervision et la coordination des programmes de masters, l'autre celles des programmes de doctorat ; le second encourage en outre la recherche à l'Institut.
3. Le responsable de la formation continue a pour tâche de coordonner et de superviser les activités de l'Institut en matière de formation continue.

#### **Article 8 Centres de compétences**

1. Les centres de compétences ont pour mission de concentrer et de rendre visible la recherche institutionnelle en la focalisant sur des thématiques qui tiennent compte à la fois des priorités de l'Institut et des atouts de la Genève internationale ; ils offrent également des services de formation continue et d'animation de débats.
2. Ils fonctionnent sur la base d'une convention qui précise les moyens académiques, administratifs et financiers mis à disposition et prévoit un mécanisme d'évaluation comprenant un comité scientifique ; la supervision de leurs activités est assurée par la direction.
3. La recherche de fonds est concertée avec la direction.
4. Les responsables des centres sont nommés par la direction pour une période de quatre ans, renouvelable. Ils font rapport sur et répondent de leur gestion à la direction de l'Institut.

#### **Article 9 Le comité d'Institut**

1. Le comité d'Institut assure la représentation de l'ensemble des collaborateurs de l'Institut auprès de la direction et permet la participation du personnel à la vie de l'Institut.
2. Il est composé de deux professeurs, de deux collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, de deux membres du personnel administratif et technique et de deux étudiants désignés par leur assemblée respective pour une période de deux ans.
3. Le comité d'Institut règle lui-même son organisation et définit avec la direction les moyens utiles à son fonctionnement.
4. Il rencontre à intervalles réguliers la direction qui l'informe sur la politique générale de l'Institut et recueille ses avis et propositions sur la vie de l'Institut.
5. Il assure la circulation de l'information à l'intérieur de l'Institut.

#### **Article 10 Assemblée du personnel administratif et technique**

1. L'ensemble du personnel administratif et technique (PAT) constitue l'assemblée PAT.
2. L'assemblée élit un comité qui la convoque au moins trois fois par année et la représente auprès de la direction.

3. L'assemblée donne son avis sur les modifications du statut du personnel administratif et technique et peut attirer l'attention de la direction sur toute question concernant la vie de l'Institut.

#### **Article 11 Association des étudiants**

1. L'association des étudiants (ci-après "association") est régie par un statut approuvé par la direction. Elle comprend de droit tous les étudiants inscrits à l'Institut.
2. L'association tient chaque année une assemblée qui élit un comité chargé de gérer les ressources (en nature ou en espèces) mises à sa disposition par l'Institut et qui fait rapport à la direction sur leur utilisation.
3. Le comité de l'association rencontre au moins trois fois par année la direction et donne son avis sur toutes les questions touchant la vie des étudiants et de l'enseignement.

#### **Article 12 L'Association des anciens étudiants**

1. Les anciens étudiants font partie de droit d'une association (organisation gérée par l'Institut et supervisée par la direction en liaison avec un comité élu) dont les rapports avec l'Institut sont réglés par une convention.

#### **Article 13 Services administratifs**

1. L'administration est organisée en services.

#### **Article 14 Entrée en vigueur**

Le présent règlement a été adopté le 12 juin 2007 par le Conseil de fondation.



## PROFIL

- ⇒ Une fondation privée au bénéfice d'une reconnaissance d'utilité publique
- ⇒ Un Conseil de fondation composé de personnalités indépendantes (président (Rolf Soiron, vice-présidente Beth Krasna) nommées par le DFER et le DIP
- ⇒ Stratégie de partenariats publics privés : 100 millions recueillis en six ans, notamment pour la construction de la Maison des étudiants et de la Maison de la paix
- ⇒ Gestion flexible et efficace, avec représentation et participation interne de toutes les composantes de l'institution
- ⇒ Partenariat avec l'Université de Genève



## UN ÉTABLISSEMENT DE NICHE

- ⇒ Ni université, ni école polytechnique : selon la nouvelle loi fédérale (LEHE), «institution du domaine des hautes écoles», soutenue à la fois par la Confédération et le canton de Genève
- ⇒ Comme l'autre établissement dans cette catégorie, l'Institut de formation universitaire à distance (Brig), l'IHEID a une vocation de niche voulue par les autorités publiques
- ⇒ Il est un instrument et une illustration de la politique d'ouverture et de solidarité de la Suisse et de Genève avec le monde, sous deux formes:
  - a) l'accueil d'étudiants du monde entier comme contribution à la formation des futurs acteurs internationaux
  - b) la production d'expertise en tant qu'interlocuteur académique de la Genève internationale



## EXPERTISE

- ⇒ Thématiques de la Genève internationale : commerce, conflits, droits de l'homme et droit humanitaire, environnement, santé globale etc.
- ⇒ Collaboration étroite avec le DFAE (accord-cadre) et d'autres départements et offices fédéraux (SECO, OFSP, OFEV)
- ⇒ Importance de la recherche fondamentale et appliquée (budget ci-après)
- ⇒ Importance du rôle de plateforme d'expertise et de débat sur les politiques publiques internationales

## FINANCEMENT DES CHARGES

	IHEID	Universités suisses
<b>BUDGET</b>		
<b>sous-total</b>	<b>62%</b>	<b>75%</b>
Subventions	46%	68%
Ecolage	5%	2%
Autres moyens propres de la haute école	8%	4%
Fondations	1%	0%
Frais centraux de la haute école couverts par des overheads	1%	1%
<b>FONDS DE TIERS</b>		
<b>sous-total</b>	<b>38%</b>	<b>25%</b>
Financements compétitifs	10%	12%
Mandats de recherche	19%	9%
Revenus des prestations de service		2%
Revenus de la formation continue	9%	2%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



## ENSEIGNEMENT

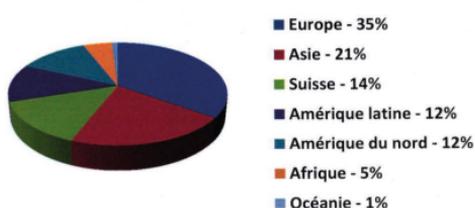
- ⇒ Niveau postgrade : master et doctorat
- ⇒ Mission internationale - deux conditions nécessaires : sélection et aide financière
- ⇒ Sélection : si admission automatique de tout titulaire d'un bachelor d'une université suisse, fin du caractère international
- ⇒ Aide financière : sans aide financière, des étudiants qui viendraient seulement de la région atlantique

## ÉTUDIANTS (DONNÉES 2014)

Nombre d'étudiants - 851



Nationalité des étudiants inscrits

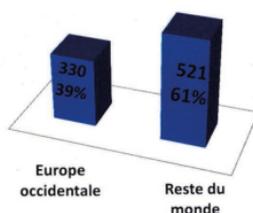


Aide financière

**61 %** des candidats demandent une aide financière

**18 %** d'étudiants d'Europe occidentale parmi les boursiers

Nationalité des étudiants  
Europe occidentale / reste du monde



## AIDE FINANCIÈRE 2005-2014

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
	2005	2008	2010	2012	2014
	HEI & IUED	IHEID	IHEID	IHEID	IHEID
Bourses	315'347	943'616	957'096	987'220	1'508'289
Exemptions des écolages	0	0	950'600	1'026'500	895'435
Aide d'urgence	10'390	30'570	25'400	93'395	8'911
<b>Total contributions Institut</b>	<b>325'737</b>	<b>974'186</b>	<b>1'933'096</b>	<b>2'107'115</b>	<b>2'491'635</b>
Bourses DDC	384'600	940'480	1'492'400	1'491'900	0
Bourses donateurs	222'870	586'975	916'689	1'359'215	1'397'648
<b>Total contributions externes</b>	<b>607'470</b>	<b>1'527'455</b>	<b>2'409'089</b>	<b>2'851'115</b>	<b>1'397'648</b>
<b>Total aide financière</b>	<b>933'207</b>	<b>2'501'641</b>	<b>4'342'185</b>	<b>4'958'230</b>	<b>3'889'283</b>
Ecolages perçus par l'Institut	1'204'913	1'491'408	1'880'255	1'949'007	2'499'900



## AUGMENTATION DES ÉCOLAGES

- ⇒ Objectif : augmentation de la diversité géographique et sociale du corps estudiantin
- ⇒ Moyen : revenir au montant de 2012 par l'affectation du produit de l'augmentation des écolages à l'aide financière
- ⇒ Problème des «classes moyennes» : flexibilité dans l'attribution des aides (bourses partielles et rabais d'écolages)



—  
 INSTITUT DE HAUTES  
 ÉTUDES INTERNATIONALES  
 ET DU DÉVELOPPEMENT  
 GRADUATE INSTITUTE  
 OF INTERNATIONAL AND  
 DEVELOPMENT STUDIES

## Critères utilisés pour l'attribution d'une aide financière aux nouveaux étudiants ainsi qu'aux étudiants en cours d'études (renouvellement de l'aide)

---

### Démarche :

Une liste de critères pertinents (ex : âge, revenu, etc.) a été établie et un nombre de points attribué à chaque critère et sous-critère, le cumul des points déterminant la position de la personne dans le classement du besoin financier. A besoin financier égal, le classement académique (résultats obtenus) est utilisé pour départager les étudiants.

Conformément à la directive sur l'aide financière, la décision d'attribution d'une bourse complète ou partielle, ou d'une réduction des écolages, est prise, sur la base de l'évaluation faite selon la méthode ici décrite, par la *Commission des Bourses* (composée du directeur des études, de la directrice de la recherche, du directeur de la formation continue, du directeur administratif et du conseiller académique).

### Ranking financier:

A+ : Situation financière et/ou sociale difficile dans le pays d'origine rendant impossible des études à l'étranger.

A- : Situation ne permettant pas de supporter le coût de la vie et des études à Genève.

B+ : Situation permettant d'étudier à Genève avec un niveau modeste de ressources.

B- : Dossier peu clair sur les revenus réels de l'étudiant ainsi que sur le niveau d'indépendance du candidat (à faire vérifier).

C : Besoins financiers non avérés.

D : Dossier incomplet ou candidat inéligible selon les termes de la directive.

En général, tous les demandeurs classés A+ et A- reçoivent une aide financière sous la forme d'une bourse complète (CHF 18'000).

### Documents demandés :

Déclaration fiscale de l'étudiant et des parents, attestations de revenus (ex : fiches de salaire), relevés bancaires des six derniers mois, documents divers (attestations de prêts, état civil, livret de famille, etc.).

---

### Age: 10%

20-25 ans: 2 points si indépendant, 1 point sinon

25-30 ans: 1 point si indépendant

≥ 30 ans: 0 point

Au regard de l'âge moyen des candidats, il a été décidé de ne pas favoriser des candidats plus âgés, car ceux-ci ont probablement eu des activités professionnelles et ont plus de chance de trouver un travail d'appoint ou d'être autonomes.

Pour les doctorants, prise en compte d'une fourchette 25-30 ans

---

**Si nationalité=lieu officiel de résidence: 20%**

**Si nationalité≠lieu officiel de résidence: statuer au cas par cas**

Dans la limite du raisonnable, la nationalité doit correspondre au pays officiel de résidence (hormis pour des cas spécifiques de migrants ou réfugiés en exil).

Classement du pays de nationalité sur la liste des pays les moins avancés soutenus par la CNUCED: 15 points

<http://unctad.org/fr/Pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=160>

Pour tous ces pays, nous disposons de statistiques permettant de déterminer un niveau financier moyen par habitant.

Classement sur la liste des pays prioritaires de la DDC: 15 points

[https://www.eda.admin.ch/content/dam/deza/fr/documents/Laender/Liste-Schwerpunktlaender\\_FR.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/deza/fr/documents/Laender/Liste-Schwerpunktlaender_FR.pdf)

→ Il convient également de croiser la nationalité d'origine avec les nationalités susceptibles d'obtenir une bourse de la Confédération helvétique.

Autres pays dits en développement ou du Sud: 10 points

Pays dits émergents: 10 points

**Lieu d'études antérieur: 5%**

→ Le pays de nationalité est confronté au lieu d'études antérieur afin d'éviter de privilégier une personne issue d'un pays moins avancé, mais qui appartient à l'élite sociale et a effectué ses études, sans bourse, dans l'hémisphère Nord (aux Etats-Unis ou en Europe).

⌚ Etudiants méritants au bénéfice d'une bourse d'aide à la mobilité durant leurs études antérieures n'étant pas concernés.

Si le pays d'origine correspond au classement susmentionné (pays moins avancé):

Etudes secondaires dans son pays d'origine: 5 points

Etudes secondaires et de Bachelor dans son pays d'origine 10 points

Etudes secondaires, de Bachelor et de Master dans son pays d'origine: 15 points

**Eloignement du lieu d'études par rapport au lieu de résidence: 5%**

Vol trans-océanique pour rejoindre son pays: 10 points

**Revenus du foyer fiscal: 30%**

→ Afin de mettre en perspective les chiffres indiquées par le postulant (revenu brut annuel+fortune brute), il convient de se renseigner sur les seuils de pauvreté et autres indicateurs de niveau de vie de chaque pays (ex: PNB par tête en parité de pouvoir d'achat, indicateur de pauvreté humaine ou autres données statistiques fournis par la *Banque Mondiale* ou le *Programmes des Nations Unies pour le développement*).

En particulier le classement Indice de Développement Humain (IDH) mis en place par le PNUD peut être utile pour distinguer les pays.

Voir:

- Cumul du revenu brut annuel et de la fortune du candidat ≤ indicateur de pauvreté (marge basse) ou PIB par habitant (marge haute) du pays d'origine: 20 points
- Seuil de pauvreté (marge basse) ou PIB par habitant (marge haute) du pays d'origine ≤ cumul du revenu Brut annuel et de la fortune du candidat ≤ seuil de pauvreté (marge basse) ou PIB par habitant (marge haute) de la Suisse: 5 points

Un autre facteur à prendre en considération est le taux d'endettement du candidat:  
Si taux d'endettement ≥ revenus globaux du candidat: 10 points

En lien avec le critère suivant, il faut déterminer si l'indication de revenu concerne le postulant seul ou le foyer fiscal auquel il est rattaché.

Si le candidat est indépendant, il faut ajouter des points lorsque la venue à Genève et l'inscription à un programme d'études signifient la perte des revenus antérieurs.

### **Dépendance envers la famille ou un conjoint: 20%**

⊕ Doit être considéré comme étudiant dépendant l'étudiant qui habite chez ses parents ou un répondant légal et qui est totalement ou partiellement entretenu par eux pendant ses études.

⊖ En général, est déclaré fiscalement indépendant l'étudiant qui se prévaut d'une déclaration d'impôts indépendante de celle de ses parents, qui n'habite plus chez ses parents et qui justifie d'un revenu minimum équivalent à 50% du salaire annuel minimum ou, pour un couple, à 90% du salaire annuel minimum à deux.

→ Il convient d'examiner, dans un premier temps, si l'étudiant est rattaché ou non au foyer fiscal de ses parents (fiche d'impôt jointe à la demande).

Si tel est le cas, il faut croiser deux paramètres (les revenus du foyer fiscal et les charges économiques et sociales incombant à la famille, voir critère précédent) puis cerner le cas de figure dans lequel se situe le postulant.

Plusieurs sous-critères:

- Une famille avec un enfant à charge: 5 points
- Une famille avec deux enfants à charge: 10 points
- Une famille avec trois à cinq enfants à charge: 15 points
- Une famille avec plus de cinq enfants à charge : 20 points
- Famille monoparentale: 5 points
- 1 parent au chômage: 5 points
- 2 parents au chômage: 10 points

### **Enfants ou conjoint à charge: 10%**

Pour une femme seule, le fait d'avoir un enfant peut se révéler problématique dans la conduite de ses études.

- Un conjoint à charge: 5 points
  - Un enfant à charge: 10 points
  - Plus d'un enfant à charge: 15 points
  - Structure monoparentale: 10 points
- 

**Nécessité de déterminer des facteurs limitatifs, voire pénalisants:**

**Situation familiale:**

- Aide d'un conjoint qui exerce une activité rémunérée: -40 points

**Autres aides financières:**

- Bourse  $\geq$  1/2 bourse de l'Institut: -30 points
- Prêt étudiant  $\geq$  1/2 bourse de l'Institut : -20 points

**Etat du dossier:**

- Non-conformité de la lettre avec les déclarations de revenus: Demande annulée
- Absence de la lettre de motivation: -10 points
- Absence des fiches de revenu: -20 points
- Absence des deux documents: -40 points

**Possibilité d'ajouter des critères cumulatifs pour cerner les demandes de candidats dans des situations particulièrement difficiles:**

- Maladie chronique et/ou grave: 50 points
- Handicap: 50 points
- Situation d'exil ou de refuge politique des parents ou du postulant: 40 points (en fonction des revenus indiqués).
- Prêts à rembourser: Nombre de points dépendant du montant du prêt.
- Situation sociale et humaine particulièrement difficile: 30 points
- Problème de change (monnaies)

*Date de dépôt : 28 septembre 2015*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Christian Frey**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le conseil de fondation de l'IHEID a décidé sans aucune consultation préalable d'augmenter de manière drastique les taxes d'écolage en passant de 3000 F à 5000 F pour les étudiants suisses et de 5000 F à 8000 F pour les étudiants étrangers dès la rentrée scolaire 2015. Le présent rapport a pour objectif de vous expliciter les conséquences de cette augmentation.

#### **1. Quel est le statut de l'IHEID**

L'IHEID n'est ni une université ni une école polytechnique. Selon la nouvelle loi fédérale (LEHE) c'est une « institution du domaine des hautes écoles » subventionnée à la fois par la Confédération et par le canton de Genève. L'IHEID entretient néanmoins des rapports de partenariat étroit avec l'Université de Genève et ses professeurs participent aux réunions académiques de l'université.

Les subventions respectives du canton de Genève (15 millions) et de la Confédération (17 millions) couvrent le 50% de ses dépenses. Cette subvention importante pour une institution qui se veut privée mais d'intérêt public suppose une concertation importante et des consultations permanentes avec les instances de subventionnement en l'occurrence avec le canton de Genève. Or la décision d'augmenter de manière substantielle l'écolage pour la rentrée 2015 n'a fait l'objet d'aucune consultation ni information préalable, ni auprès du canton de Genève, ni auprès du collège des enseignants de l'IHEID, ni auprès de l'association des étudiants de cet institut. Lors de l'audition du directeur général et du président du conseil de fondation, cette absence totale de consultation a été reconnue et regrettée. Par contre, la consultation de l'Etat de Genève qui subventionne de manière conséquente l'IHEID n'a pas été reconnue comme un problème sous prétexte qu'une telle consultation ne figure ni dans les statuts ni dans la convention d'objectifs liant le canton de Genève et l'institut.

## **2. Quelles sont les conséquences de cette augmentation brutale pour les étudiants de l'IHEID**

Les conséquences de cette augmentation sont évidentes, beaucoup d'étudiants, tant suisses qu'étrangers, ne pourront plus fréquenter cet institut qui va devenir lentement mais sûrement un lieu de formation certes prestigieux mais réservé à une élite. Nous pensons en particulier aux étudiants qui viennent à Genève avec une bourse modeste de leur pays d'origine – bourse qui ne sera pas augmentée en conséquence de cette augmentation – ainsi qu'à tous ceux qui disposent de juste trop de ressources financières pour pouvoir prétendre à une aide financière et qui verront du jour au lendemain leur situation se dégrader de manière considérable. En fait, ce seront les « classes moyennes » qui seront avant tout concernées. A ce sujet, la direction de l'institut a informé la commission que le 60% de tous les étudiants étaient amenés à faire une demande d'aide financière. Les représentants de l'association des étudiants de l'IHEID nous ont confirmé ces points en nous précisant qu'il ne restait plus d'autre solution à certains étudiants des « classes moyennes » que – par exemple – de ne plus manger de viande ou de se restreindre de manière radicale dans d'autres domaines.

## **3. Quelles sont les critères d'attribution des aides financières de l'IHEID**

L'augmentation substantielle des écolages devrait à terme – les nouveaux écolages ne sont appliqués qu'aux nouveaux étudiants – rapporter 1,5 million de recettes nouvelles. Ces recettes nouvelles seraient avant tout utilisées pour augmenter les bourses et les aides financières de toute sorte pour les étudiants. Cette intention apparemment généreuse pose évidemment la question des critères d'attribution de ces aides. La commission a reçu ces critères d'attribution qui sont spécifiques à l'IHEID et qui ne sont d'aucune manière coordonnés avec ceux de l'Université de Genève. Ces critères très détaillés sont apparus très opaques aux membres de la commission. Il y a trop de critères qui se croisent et s'entrecroisent, en un mot c'est une véritable usine à gaz. En plus, ces aides sont attribuées chaque année, ce qui veut dire qu'en fonction des résultats obtenus ainsi que de tout autre élément non explicité, ces aides peuvent être supprimées, ce qui inquiète particulièrement les membres de l'association des étudiants. Enfin mentionnons encore qu'entre 2012 et 2014 le montant total des aides financières accordées par l'institut a diminué de manière spectaculaire de plus de 1 500 000 F suite au retrait de la DDC ; ce qui permet d'affirmer que, à travers cette augmentation des taxes d'écolage, on fait payer le prix du retrait de la DDC aux étudiants.

#### 4. Remarques conclusives

Quand on veut être autonome et ne consulter personne on se finance tout seul. La direction de l'IHEID se targue d'avoir réuni 100 millions de fonds privés au cours de ces 6 dernières années. Il aurait donc été tout-à-fait possible de consacrer 1 million et demi pour remédier au retrait de la DDC au lieu de répercuter cette somme sur les étudiants.

La direction de l'institut campe sur ses positions et fait même preuve d'arrogance en estimant que les affirmations du texte de la résolution 778 sont « injurieux » pour l'IHEID. Il s'est avéré nécessaire de rappeler à ces Messieurs que, dans le cadre d'une audition d'une commission du Grand Conseil, on peut éventuellement rectifier des affirmations jugées inexactes mais en aucun cas porter un jugement sur ce qui est écrit.

La minorité vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter cette proposition de résolution de manière à ce que le Conseil d'Etat puisse :

- prendre contact avec la direction de l'IHEID pour réintroduire dans la mesure du possible les anciens écolages dès la rentrée scolaire 2016 ;
- intégrer dans la nouvelle convention d'objectifs dès 2017 l'obligation de consultation auprès du canton de Genève pour tout changement d'importance ;
- procéder régulièrement chaque année à une évaluation du respect de la convention d'objectifs.